



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 93791

Texte de la question

M. François Asensi interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la généralisation de la fermeture des agences Pôle emploi l'après-midi ainsi que sur la dématérialisation du suivi des demandeurs d'emploi. Sous couvert de modernisation, la réorganisation du travail au sein des agences, qui consiste à réserver la seconde partie de la journée à l'accueil sur rendez-vous des demandeurs d'emploi, représente une nouvelle réduction des services publics de proximité. Cette réforme risque d'entraîner une distance supplémentaire entre les demandeurs d'emploi et leur conseiller censé les orienter dans leur recherche d'emploi. Cette réorganisation répond davantage à des impératifs de gestion d'un afflux toujours plus important de demandeurs d'emploi avec l'aggravation de la crise économique qu'à une réelle volonté d'améliorer la prise en charge des personnes au chômage. La recherche d'une meilleure efficacité ne doit pas se faire au détriment du suivi des demandeurs d'emploi. Plus grave encore, la généralisation de la fermeture des agences Pôle emploi s'accompagne d'une dématérialisation du suivi des demandeurs d'emploi. Une déshumanisation assumée de la gestion du chômage qui s'apparente en réalité de plus en plus à une « ubérisation » du service public de l'emploi. Les dossiers, comme les demandes de rendez-vous s'effectueront par voie informatique. Toute personne au chômage souhaitant s'inscrire à Pôle emploi devra donc effectuer seule ses démarches administratives. Les dossiers, comme les demandes de rendez-vous s'effectueront par voie informatique. Or l'accès à l'outil numérique pose un réel problème d'égalité. Tous les demandeurs d'emploi ne maîtrisent pas l'outil informatique. Les horaires d'ouverture désormais réduits entravent d'autant l'accès aux outils numériques. Une nouvelle forme de discrimination qui vient amoindrir davantage encore les espoirs d'un nombre important de demandeurs d'emploi qui vivent déjà dans une situation de grande précarité. À l'heure où le Gouvernement remet sur la table la dégressivité des allocations chômage et la remise en cause du droit du travail, cette nouvelle mesure représente un pas supplémentaire dans la réduction des services publics de proximité. Il souhaite savoir comment le Gouvernement compte lutter contre les discriminations que cette nouvelle organisation du travail à Pôle emploi implique. Il souhaite également savoir si cette mesure va s'accompagner d'une nouvelle réduction du personnel.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93791

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1887

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)